



Les combats de Victor Hugo

Comme un grand nombre d'écrivains de son temps, Victor Hugo s'intéresse à la vie politique et cherche à y participer. Pour lui, le poète est un « veilleur », influencer les gouvernants et l'opinion fait partie de sa mission. Son intense activité d'écriture, loin de le couper de la réalité quotidienne, s'en nourrit bien souvent.

On a pu lui reprocher son soutien au pouvoir en place : légitimiste sous la Restauration, il est pensionné par Louis XVIII, puis par Charles X qui le décore de la Légion d'Honneur et l'invite à son sacre (1825); le poète écrit une ode en son honneur. Il est orléaniste sous Louis-Philippe, qui le nomme pair de France (1845). Sous la II^e République, il devient républicain... Il n'en demeure pas moins fidèle, dans ses écrits, à ses idéaux de justice et de liberté, intervenant parfois publiquement à la Chambre des pairs ou ailleurs. En juin 1848, s'il n'est pas du côté des insurgés, il intervient contre la répression.

Mais c'est seulement à partir de 1849 que Victor Hugo commence à croire en la République comme seule forme de gouvernement permettant l'avancée des idées progressistes.

Élu en mai 1849 à l'Assemblée législative, après avoir soutenu la candidature de Louis Bonaparte à l'élection présidentielle (décembre 1848), il siège avec les conservateurs, mais vote avec la gauche contre les lois réactionnaires réclamées par une majorité de droite de plus en plus extrême. Il multiplie ses interventions tous azimuts jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851. Entrant alors dans la clandestinité il tente, avec un groupe de députés, d'organiser la résistance. En vain. Le 11 décembre, sa fuite à Bruxelles marque le début d'un long exil, d'abord contraint – le décret de proscription tombe en janvier 1852 – puis volontaire, après l'amnistie de 1859. Le poète devient le symbole de la lutte de la République contre l'Empire, prenant position en toute occasion, par voie de presse et dans ses œuvres en faveur d'une meilleure justice sociale, pour la paix et la liberté des peuples opprimés, contre la peine de mort...

De retour en France au lendemain de la chute de l'Empire, il poursuit ses combats. Député de Paris à l'Assemblée nationale de Bordeaux, il en démissionne après les mesures adoptées contre le peuple de Paris. Il dénonce les atrocités de la répression versaillaise (*L'Année terrible*) contre la Commune. Au Sénat, où il siège à partir de 1876, il ne cesse de réclamer l'amnistie pleine et entière des communards. Il ne l'obtiendra qu'en 1880.

*Rétrograder à la surface n'empêche pas d'avancer
souterrainement. Le mouvement superficiel n'est
quelquefois qu'un contre-courant.*

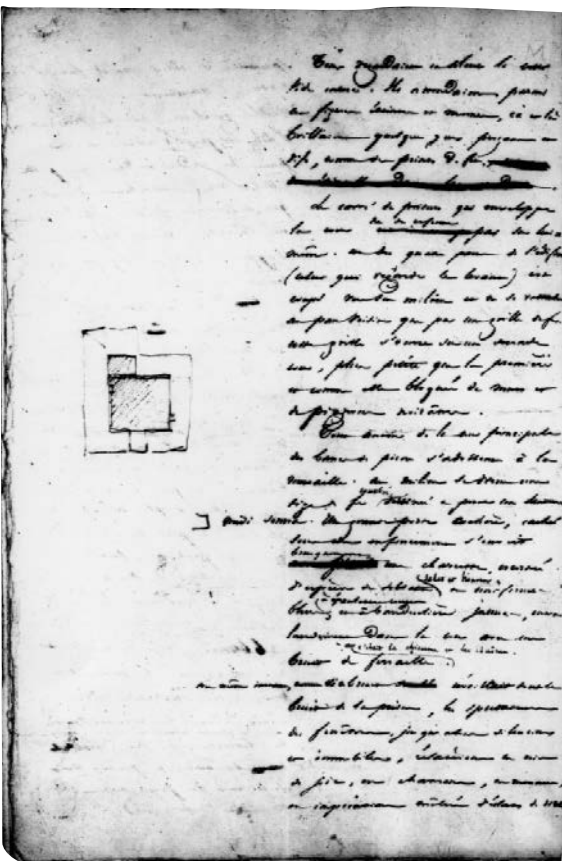
Proses philosophiques, « La civilisation », 1860-1865

*Ovation populaire dans les rues
de Bordeaux de Victor Hugo,
député de Paris à l'Assemblée
nationale siégeant à Bordeaux
depuis le 8 février 1871.
BNF, Estampes et
photographie, Qb fév. 1871*

*La peine de mort est le signe spécial
et éternel de la barbarie.*

Discours à l'Assemblée constituante,
15 septembre 1848

Le premier de tous les combats de Victor Hugo – le plus long, le plus constant, le plus fervent – est sans doute celui qu'il mène contre la peine de mort. Dès l'enfance, il est fortement impressionné par la vision d'un condamné conduit à l'échafaud, sur une place de Burgos, puis, à l'adolescence, par les préparatifs du bourreau dressant la guillotine en place de Grève. Hanté par ce « meurtre judiciaire », il va tenter toute sa vie d'infléchir l'opinion en décrivant l'horreur de l'exécution, sa barbarie, en démontrant l'injustice (les vrais coupables sont la misère et l'ignorance) et l'inefficacité du châtement. Utilisant tour à tour sa notoriété d'écrivain et son statut d'homme politique, il met son éloquence au service de cette cause, à travers romans, poèmes, témoignages devant les tribunaux, plaidoieries, discours et votes à la Chambre des pairs, à l'Assemblée puis au Sénat, articles dans la presse européenne et lettres d'intervention en faveur de condamnés.



Le Dernier Jour d'un condamné
Manuscrit ayant servi à l'impression
BNF, Mss, N. a. fr. 13376, f° 20

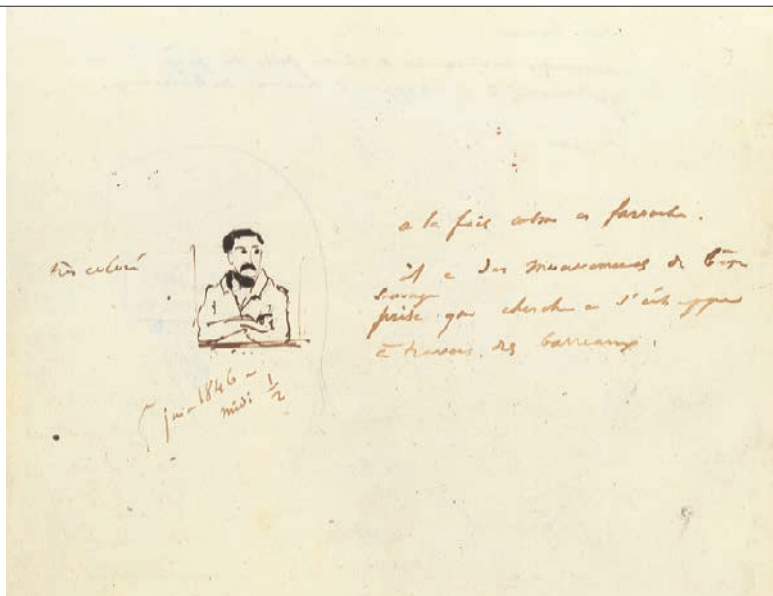
Cette tête hurlante, propulsée dans l'obscurité de la mort par le couperet qui vient de tomber, exprime toute l'horreur qu'inspire l'échafaud à Hugo.



Un roman-manifeste

En écrivant, à vingt-sept ans, *Le Dernier Jour d'un condamné* comme un journal, à la première personne, Hugo interpelle le lecteur en exposant les sentiments d'un homme à partir du verdict : « Condamné à mort ! Voilà cinq semaines que j'habite avec cette pensée, ... » jusqu'à sa conduite à l'échafaud : « Ah ! les misérables ! il me semble qu'on monte l'escalier... QUATRE HEURES ». Dans la préface à la réédition de 1832, l'écrivain avoue que l'écriture du roman l'a libéré d'une culpabilité, « il [l'auteur] n'a plus senti à son front cette goutte de sang qui rejaillit de la Grève sur la tête de tous les membres de la communauté sociale ». Mais, ajoute-t-il, « se laver les mains est

bien, empêcher le sang de couler serait mieux ». Cette préface constitue à elle seule un réquisitoire contre la peine de mort. Hugo n'hésite pas à décrire quelques exécutions particulièrement atroces, « il faut donner mal aux nerfs aux femmes des procureurs du roi. Une femme, c'est quelquefois une conscience ». Il réfute les arguments habituellement avancés en faveur de la peine capitale, en particulier celui de l'exemplarité. Il réclame en outre « un remaniement complet de la pénalité sous toutes ses formes, du haut en bas, depuis le verrou jusqu'au couperet ».

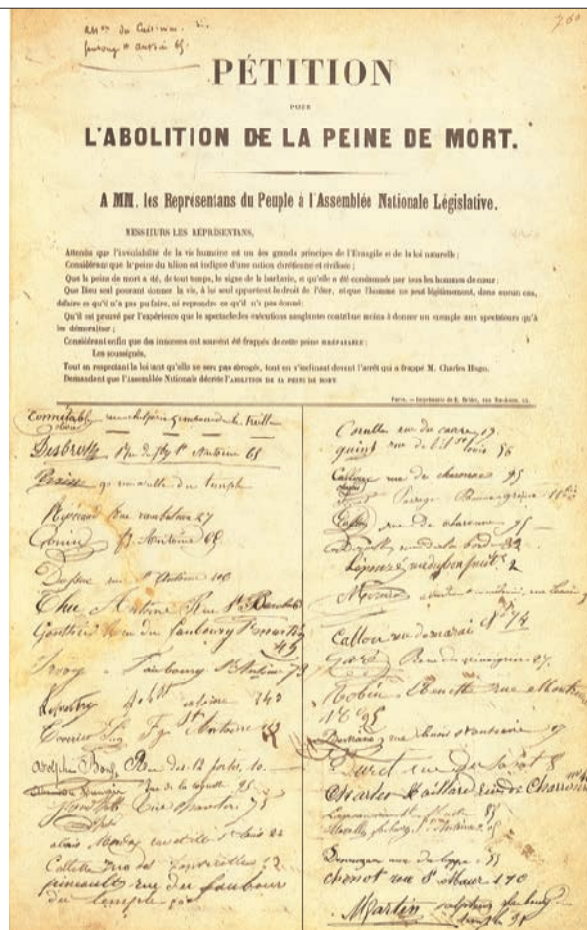


L'affaire Lecomte

Hugo assiste en qualité de pair de France au procès de Pierre Lecomte, convaincu de tentative d'assassinat sur Louis-Philippe. Devant la Chambre des pairs, où l'« on est tout à la fois juge et législateur », il s'élève contre la peine de mort, « au point de vue général, je répugne aux peines irréparables; dans le cas particulier, je ne les admet pas ». Il plaide l'irresponsabilité du coupable et vote la détention perpétuelle. Il ne sera suivi que par deux des autres votants.

« Affaire Lecomte », Choses vues
BNF, Mss, N. a. fr. 24765, f° 206 v°

Au cours du procès, Hugo prend des notes et dessine un rapide portrait de l'accusé.

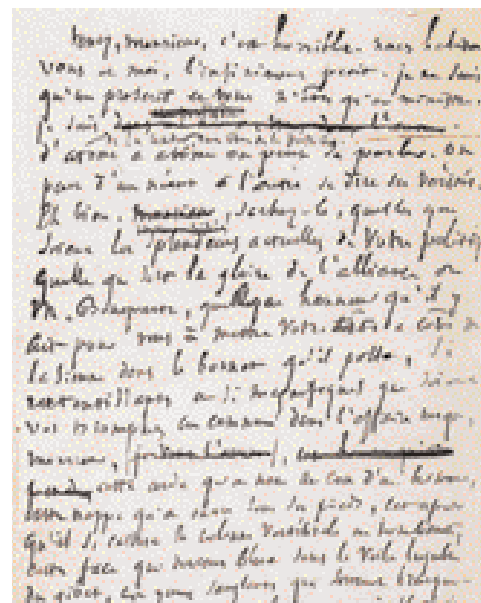


Cette pétition pour l'abolition de la peine de mort est lancée à l'occasion du procès de Charles Hugo, journaliste à *L'Événement*, accusé d'avoir outragé la loi en décrivant l'exécution d'un braconnier guillotiné à Poitiers. Assurant la défense de son fils, Victor Hugo – au lieu de plaider la liberté de la presse – prononce, le 11 juin 1851, un violent réquisitoire contre la loi sur la peine de mort.



L'affaire Tapner

Victor Hugo intervint en faveur du criminel John Tapner en adressant par voie de presse une vibrante supplique aux habitants de Guernesey, les incitant à réclamer la commutation de la peine. Cet appel eut un certain écho, mais pétitions et manifestations n'empêchèrent pas Tapner d'être pendu le 10 février 1854. Dès le lendemain, Hugo écrivait au secrétaire d'état de l'Intérieur, lord Palmerston, une lettre vengeresse, ne lui épargnant aucun détail du long supplice auquel le bourreau n'avait pu mettre fin qu'en se suspendant aux pieds du condamné. En même temps, le proscrit de Jersey n'hésitait pas à accuser le ministre anglais de collusion avec Napoléon III, le soupçonnant d'avoir laissé mourir Tapner pour ne pas déplaire à l'empereur.



« À Lord Palmerston », Actes et Paroles
BNF, Mss, N. a. fr. 24770, f° 262 (extrait)

Je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère.

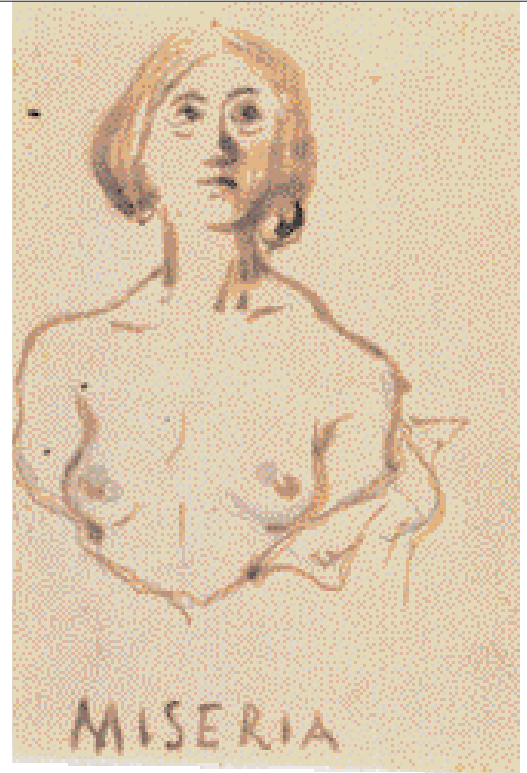
Discours à l'Assemblée nationale du 9 juillet 1849

Lorsqu'il réclame l'abolition de la peine de mort, Hugo exprime constamment sa conviction que crimes et délits sont commis par de « pauvres diables, que la faim pousse au vol, et le vol au reste; enfants déshérités d'une société marâtre [...] infortunés qu'avec une école et un atelier vous auriez pu rendre bons, moraux, utiles » (préface de 1832 du *Dernier Jour d'un condamné*) : c'est dire qu'il réclame déjà un enseignement et un travail pour tous. Cependant, même si, dès ses premières œuvres, il se montre soucieux du sort de ces malheureux, il ne s'engage activement qu'après 1848. Député à l'Assemblée constituante en juin 1848, il vote la suppression des ateliers nationaux créés pour les sans-emploi : le très grand nombre d'embauchés n'y est pas occupé.

Leur fermeture déclenche l'insurrection de juin. Hugo est dans la rue du côté de l'ordre, bouleversé par la misère des insurgés. Il s'élève contre la répression et les mesures restrictives de Cavaignac. Mais c'est surtout par son discours du 9 juillet 1849 à l'Assemblée nationale, soutenant la proposition d'Armand de Melun sur des mesures de lutte contre le paupérisme, qu'il manifeste sa détermination à « détruire la misère ». Il est convaincu qu'un des moyens est l'instruction gratuite et obligatoire pour tous. « Obligatoire au premier degré seulement, gratuite à tous les degrés », réclame-t-il dans son discours contre la loi Falloux (juillet 1850), qui est en outre une violente diatribe contre le parti clérical.

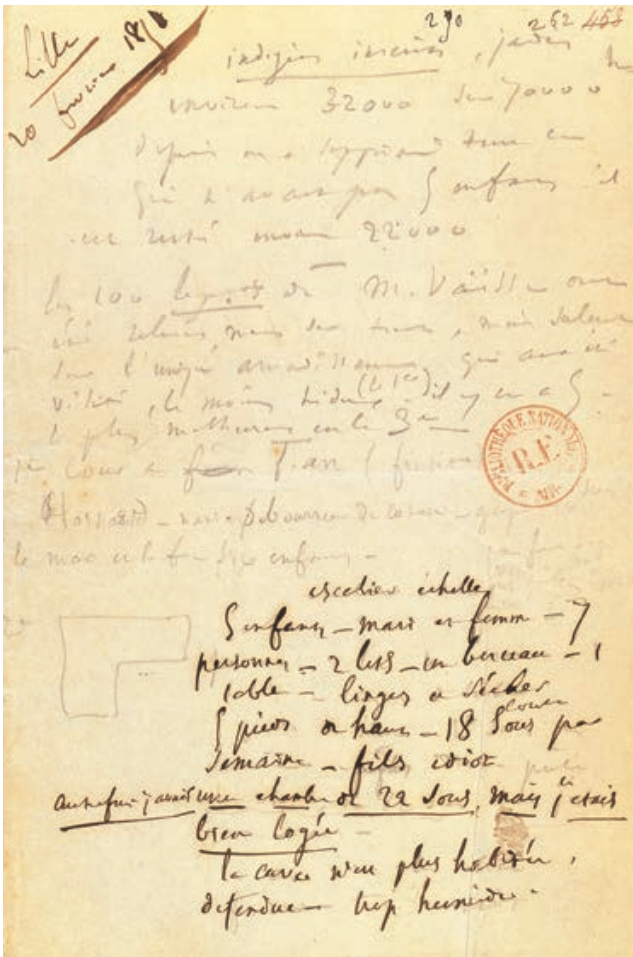
Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne. L'ignorance est la nuit qui commence l'abîme.

Châtiments



Que vous l'appeliez république ou que vous l'appeliez monarchie, le peuple souffre, ceci est un fait. Le peuple a faim; le peuple a froid. La misère le pousse au crime ou au vice, selon le sexe. Ayez pitié du peuple, à qui le baigne prend ses fils, et le lupanar ses filles. Vous avez trop de forçats, vous avez trop de prostituées.

Claude Gueux, 1834



Les caves de Lille

À la demande et sous la conduite de l'économiste Adolphe Blanqui, qui vient de publier une terrible *Enquête sur les classes ouvrières en 1848*, Victor Hugo, accompagné de médecins et de quelques autres « autorités », se rend en février 1851 à Lille, afin de constater sur place les conditions de logement des ouvriers de l'industrie textile, décrites par Blanqui dans son rapport. Il est horrifié par ce qu'il découvre : chaque famille vit et travaille à domicile dans des conditions épouvantables, entassée dans des caves insalubres.

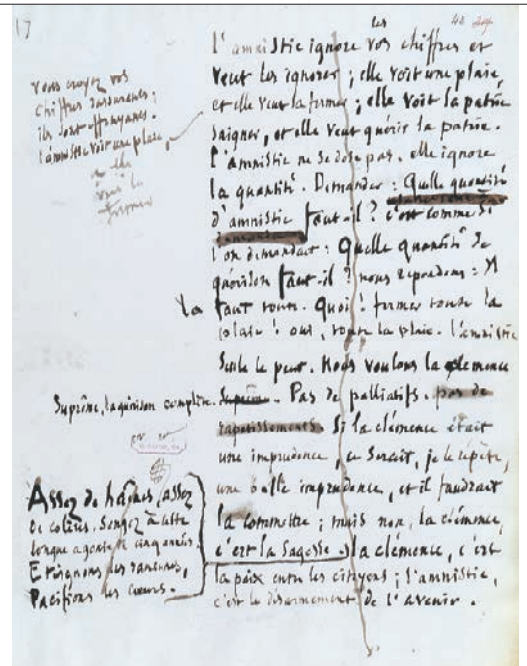
À son retour, Hugo rédige pour l'Assemblée un discours, relatant avec force détails sa visite, citant « les premiers faits vus, ceux que le hasard nous a donnés dans une visite qui n'a duré que quelques heures. Ces faits ont au plus haut degré tout le caractère d'une moyenne. Ils sont horribles. » Ce discours, il ne le prononcera pas, mais il l'utilisera plus tard pour un poème de *Châtiments*, « Joyeuse vie ».

Je vous dénonce la misère, qui est le fléau d'une classe et le péril de toutes ! Je vous dénonce la misère qui n'est pas seulement la souffrance de l'individu, qui est la ruine de la société, la misère qui a fait les jacqueries [...], qui a fait juin 1848.

Discours non prononcé, rédigé après la visite des caves de Lille

La toile de fond des combats de Victor Hugo est tissée d'une profonde aspiration à la liberté sous toutes ses formes. Il ne supporte aucune censure, aucune répression. Lorsque sa pièce *Marion Delorme* est censurée (1829), il refuse l'augmentation de pension que lui propose Charles X en dédommagement. Après l'interdiction du *Roi s'amuse* (1832), il s'élève vigoureusement contre les abus de la censure devant le Tribunal de commerce où l'a mené son procès contre le Théâtre-Français, et refuse désormais de toucher sa pension. Lors de l'insurrection de juin 1848, qu'il n'approuve pas, il s'élève contre la répression brutale de Cavaignac et s'oppose, le 2 septembre, à la prolongation de l'état de siège. La répression versaillaise contre les communards lui paraîtra tout aussi intolérable, bien qu'il ait condamné les excès de la Commune de Paris : *L'Année terrible* naît des atrocités de la Semaine sanglante. Hugo approuve les mouvements des nationalités : il intervient le 19 octobre 1849 à l'Assemblée pour protester contre

l'envoi de troupes pour rétablir le pape Pie IX dans ses états, alors que, selon lui, la France républicaine se devait de soutenir la République romaine. Il encourage, en 1863, le combat des Mexicains contre les troupes françaises. Plus tard, au Sénat, il s'engagera en faveur de l'indépendance serbe. Se battant pour l'émancipation, Hugo prend conscience du statut inférieur de la femme. En exil, il se montre sensible au sort des femmes proscrites et rend hommage à leur combat; il réclame pour elles des droits civiques égaux à ceux des hommes. Les appels d'Hugo en faveur de la paix, son rêve d'une Europe unifiée, découlent de son combat pour le respect des droits de l'homme. Il n'hésite pas cependant à voter contre le traité de paix imposé par l'Allemagne victorieuse qui annexe l'Alsace et la Moselle : « si cette paix inexorable se conclut, c'en est fait du repos de l'Europe ». C'est encore au nom de la paix entre les citoyens qu'il réclamera régulièrement après 1871 l'amnistie pour les communards.



Brouillon d'un des discours prononcés par Victor Hugo à l'Assemblée nationale en faveur de l'amnistie politique des communards.

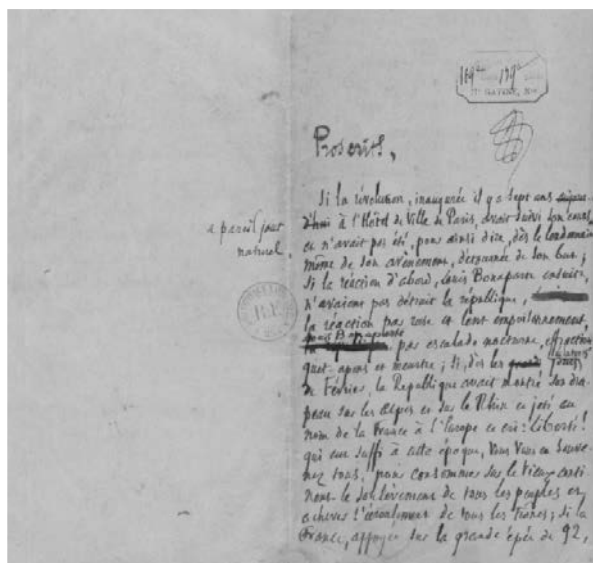
Pour une monnaie unique dans une Europe fédérale

Dans un discours prononcé aux proscrits de Jersey, le 24 février 1855, Victor Hugo rêve d'une Europe idéale : « le continent serait un seul peuple, les nationalités vivraient de leur vie propre dans la vie commune », et il imagine « une monnaie continentale, à double base métallique et fiduciaire, ayant pour point d'appui le capital Europe tout entier et pour moteur l'activité libre de deux cents millions d'hommes, cette monnaie, une, remplacerait et résorberait toutes les absurdes variétés monétaires d'aujourd'hui, effigies de princes, figures des misères. »

Haine de l'usurpateur

Le 17 juillet 1851, Hugo avait refusé la révision de la Constitution soumise au vote de l'Assemblée par Louis Bonaparte pour lui permettre d'être réélu à la Présidence de la République : « Après Napoléon-le-Grand, je ne veux pas de Napoléon-le-Petit », avait-il déclaré. Il ne pouvait qu'être profondément révolté par le coup d'État du 2 décembre. Après avoir commencé *Histoire d'un crime*, « histoire immédiate et toute chaude de ce

qui vient de se passer », le poète compose en un mois *Napoléon-le-Petit* – violent pamphlet, où il expose en outre un programme de restructuration de l'État, publié à Bruxelles en août 1852. La haine que porte Hugo à l'Empereur engendre bientôt un recueil de poèmes, *Châtiments*, « pendant naturel et nécessaire de *Napoléon-le-Petit* », publié également à Bruxelles en 1853 et interdit en France.



Anniversaire de la Révolution de 1848
Discours prononcé le 24 février 1855
BNF, Mss, N. a. fr. 24770, f° 76

Napoléon-le-Petit
BNF, Mss, N. a. fr. 13388, f° 332
Brouillon griffonné sur un numéro de
La Nation de Bruxelles, du 12 juillet 1852



1825 Légion d'Honneur.
Ode sur le sacre de Charles X.

1827 *Ode à la colonne de la place Vendôme* : hommage à Napoléon.

1829 *Le Dernier Jour d'un Condamné*.

1830 *Ode à la jeune France*, en l'honneur de la victoire libérale et de la chute de Charles X.

1831 « Hymne » (*Les Chants du Crépuscule*) célèbre le premier anniversaire de la Révolution de juillet.

1834 *Claude Gueux*, récit inspiré d'une histoire criminelle vraie.

1840 *Le Retour de l'Empereur* célèbre le retour des cendres de Napoléon aux Invalides.

1841 Élection à l'Académie française.

1842 *Le Rhin*, récit de voyage dont la conclusion propose un programme de politique européenne.

1845 Nommé pair de France.

1846 Au procès de Lecomte, Hugo plaide contre la peine de mort.

1848 **Février** abdication de Louis-Philippe : Hugo soutient la régence de la duchesse d'Orléans. Proclamation de la II^e République, à laquelle il finit par se rallier.

Juin élu à l'Assemblée constituante sur la liste des conservateurs (avec Louis Bonaparte), il dénonce l'inefficacité des ateliers nationaux et vote leur fermeture, qui provoque l'insurrection.

Août fondation par les fils Hugo du journal *L'Événement*, qui soutiendra la candidature de Louis Bonaparte à l'élection présidentielle de décembre.

Septembre Hugo s'élève à l'Assemblée contre le maintien de l'état de siège et la répression. Discours en faveur de l'abolition de la peine de mort.

1849 **Mai** élu à l'Assemblée législative, il s'oppose aux mesures restrictives.

Juillet discours sur la misère, réclamant des mesures de lutte contre la paupérisation.

Août Préside le Congrès de la Paix à Paris.

Octobre intervention sur « l'affaire de Rome ».

1850 **Janvier** discours à l'Assemblée contre la loi Falloux.

Avril discours contre la déportation.

Mai discours contre la restriction du suffrage universel.

Juillet discours sur la liberté de la presse.

1851 **Juin** réquisitoire contre la peine de mort en Cour d'assises de la Seine à l'occasion du procès de Charles Hugo pour délit de presse.

Juillet discours à l'Assemblée contre la révision de la Constitution.

2 décembre coup d'État de Louis Bonaparte. Hugo et une soixantaine de députés tentent d'organiser la résistance. Proclamation exhortant l'armée à résister au coup d'État et à protéger le peuple.

11 décembre fuite à Bruxelles.

1852 **Janvier** décret de proscription de Hugo et des soixante-cinq autres députés.

Août Départ de Bruxelles pour Jersey. *Napoléon-le-petit*, pamphlet contre Napoléon III.

Novembre proclamation de Hugo pour l'abstention au plébiscite concernant le rétablissement de l'empire.

1853 *Châtiments*, publiés à Bruxelles, interdits en France, condamnent à nouveau l'usurpateur et dénoncent les crimes commis sur le peuple au lendemain du coup d'État.

Juillet sur la tombe de Louise Julien, Hugo rend hommage aux républicaines combattantes et se prononce en faveur de l'égalité des droits civiques des hommes et des femmes.

1854 Appel aux habitants de Guernesey en faveur de Tapner ; lettre à Lord Palmerston, ministre de l'Intérieur anglais.

1855 Installation à Guernesey.

1856 Adresse aux Italiens, à la demande de Mazzini réfugié à Londres, les incitant à se soulever et à imposer l'unification de l'Italie dans la République.

1859 Adresse « aux États-Unis d'Amérique » contre la condamnation à mort de John Brown, anti-esclavagiste blanc. Napoléon III amnistie les proscrits. Hugo refuse de rentrer en France.

1860 Allocution à la gloire de Garibaldi.

1861 Lettre « au capitaine Butler », protestant contre le sac du palais d'été à Pékin par les troupes anglo-françaises.

1862 Lettre dans la presse belge demandant la grâce des neuf condamnés à mort de Charleroi. Lettre à M. Bost, pasteur à Genève, soutenant le projet d'abolition de la peine de mort déposée à l'Assemblée constituante de Genève.

1863 **Février** lettre à l'armée russe contre la répression d'une insurrection polonaise. Lettre aux « Hommes de Puebla », encourageant la guerre des Mexicains contre l'Empire français.

1867 Adresse « à l'Angleterre » en faveur des Fénians, indépendantistes irlandais condamnés à mort. Lettre à Juárez demandant la grâce de Maximilien. Dans *Paris* (introduction au *Paris-Guide* de l'exposition universelle), Hugo développe sa vision d'une Europe idéale (« unité de langue, unité de monnaie, unité de mètre, unité de code... »).

1869 Fondation à Paris du journal *Le Rappel* par les fils Hugo. Hugo préside le Congrès de la Paix à Lausanne.

1870 **Septembre** défaite de Sedan (le 2) ; abdication de Napoléon III ; proclamation de la République (le 4). Retour de Victor Hugo à Paris (le 5). Siège de Paris par les Prussiens (à partir du 19 septembre).

1871 **Janvier** capitulation de Paris. **Février** élu député de Paris à l'Assemblée nationale de Bordeaux, Hugo s'élève contre l'humiliant traité de paix et se prononce pour la poursuite de la guerre contre l'impérialisme allemand.

Mars discours contre les mesures économiques prises aux dépens du peuple de Paris (le 6). Hugo démissionne (le 8). Déclenchement de l'insurrection parisienne (le 18) : la Commune de Paris.

Mai la Semaine sanglante (21 au 28), la Commune est écrasée. À Bruxelles, Hugo offre, par voie de presse, d'accueillir chez lui les communards auxquels le gouvernement belge refuse le droit d'asile. Expulsé de Belgique, il s'installe au Luxembourg, à Vianden. Lettre au journal *Le Rappel*, développant sa



position sur la Commune « une bonne chose mal faite », publiée seulement en mars 1872.

Octobre lettre au *Rappel* réclamant l'amnistie pour les communards. Retour à Paris.

Novembre lettre à M. Bigot, avocat, en faveur de communards.

1872 *L'Année terrible* dénonce, entre autres choses, les atrocités de la répression versaillaise. Début de la publication du recueil de ses écrits politiques, *Actes et Paroles*. Lettre au journal *Avenir des Femmes* en faveur de l'émancipation civile des femmes.

1873 Intervention auprès du ministre de l'Intérieur en faveur de Rochefort, condamné à la déportation en Nouvelle-Calédonie.

1876 **Janvier** élu sénateur avec la gauche radicale, Hugo dépose un projet de loi pour l'amnistie des communards.

Août lettre au *Rappel* dénonçant les exactions de l'armée turque contre le peuple serbe.

Octobre discours au Sénat réclamant une intervention de la France en faveur de l'indépendance serbe.

1877 *Histoire d'un crime*, histoire du coup d'État de Louis Bonaparte, commencée au lendemain du 2 décembre 1851.

1879-1880 Proposition de loi et plusieurs discours en faveur de l'amnistie complète des communards, finalement votée en juillet 1880.

Pistes pédagogiques

- Comparer le parcours politique de Victor Hugo avec son illustre prédécesseur et modèle Chateaubriand.
- Comparer les prises de position de Hugo et celle de Lamartine à des moments clés de la vie politique (en particulier février 1848, puis juin 1848).
- « Le point de départ du progrès sur la terre, c'est l'inviolabilité de la vie humaine », écrivait Hugo à un ministre colombien en octobre 1863. Montrer comment ce principe de l'inviolabilité de la vie humaine est le fondement de tous ses combats.
- Dans une lettre de décembre 1848, Hugo écrit : « Je veux l'influence et non le pouvoir ». Observer comment toute sa vie illustre cette phrase.